

Lois

Loi n° 2020-45 du 14 décembre 2020, portant loi de finances rectificative pour l'année 2020⁽¹⁾.

Au nom du peuple,

L'Assemblée des représentants du peuple ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier - Les articles 1, 2, 3, 5, 6, 7, 9 et 10 de la loi n° 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année 2020 sont modifiés comme suit :

Article premier (Nouveau):

Les recettes et les dépenses du budget de l'Etat pour l'année 2020 sont estimées comme suit :

- Recettes du budget de l'Etat	30 221 000 000	Dinars
- Dépenses du budget de l'Etat	41 713 000 000	Dinars
- Résultat du budget de l'Etat (déficit)	11 492 000 000	Dinars

Article 2 (Nouveau) :

Est et demeure autorisée pour l'année 2020 la perception au profit du budget de l'Etat des recettes d'un montant total de 30 221 000 000 Dinars répartis comme suit :

- Les recettes fiscales 26 407 000 000 Dinars
- Les recettes non fiscales 2 757 000 000 Dinars
- les dons 1 057 000 000 Dinars

Ces recettes sont réparties conformément au tableau « A » annexé à la présente loi.

Article 3 (Nouveau) : les recettes affectées aux comptes spéciaux du trésor pour l'année 2020 sont fixées à 1 016 600 000 Dinars conformément au tableau « B » annexé à la présente loi.

Article 5 (Nouveau) : le montant des crédits de paiement des dépenses du budget de l'Etat pour l'année 2020 est fixé à 41 713 000 000 Dinars.

Ces crédits sont répartis par missions, par missions spéciales et par programmes conformément au tableau « C » annexé à la présente loi.

Article 6 (Nouveau) : le montant des crédits d'engagement des dépenses du budget de l'Etat pour l'année 2020 est fixé à 57 297 000 000 Dinars.

Ces crédits sont répartis par mission, par missions spéciales et par programmes, conformément au tableau « D » annexé à la présente loi.

Article 7 (Nouveau) : Est autorisée pour l'année 2020 la perception des ressources du trésor d'un montant total de 19 491 000 000 Dinars.

Ces ressources sont utilisées pour financer le résultat du budget de l'Etat et couvrir les charges de trésor comme suit :

	En Dinars
désignations	montant
Ressources des emprunts extérieurs	7 364 000 000
Ressources des emprunts intérieurs	11 948 000 000
Ressources de trésor	179 000 000
Total sources de financement	19 491 000 000
Financement de déficit budgétaire y compris les dons extérieurs, privatisation et confiscation	11 492 000 000
Remboursement du principal de la dette intérieure	3 121 000 000
Remboursement du principal de la dette extérieure	4 333 000 000
Prêts et avances du trésor	545 000 000
Total des utilisations	19 491 000 000

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'Assemblée des représentants du peuple dans sa séance du 27 novembre 2020.

Article 9 (Nouveau) : le montant maximum dans la limite duquel le ministre chargé des finances est autorisé à accorder des prêts du trésor aux établissements publics en vertu de l'article 62 du code de la comptabilité publique est fixé à 550 000 000 Dinars pour l'année 2020.

Article 10 (Nouveau) : le montant maximum dans la limite duquel le ministre chargé des finances est autorisé à accorder la garantie de l'Etat pour la conclusion des prêts ou l'émission des sukuk islamiques conformément à la législation en vigueur est fixé à 7 000 000 000 Dinars pour l'année 2020.

Art. 2 - Les crédits d'engagement et de paiement du budget de l'Etat pour l'année 2020 sont répartis selon les missions, missions spéciales et programmes prévus par la loi n° 2019-78 du 23 décembre 2019, portant loi de finances pour l'année 2020, en tenant compte des exigences du décret gouvernemental n° 2020-349 du 1^{er} juin 2020 et du décret gouvernemental n° 2020-414 du 29 juin 2020, portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat pour l'année 2020.

Assouplissement de la radiation des créances bancaires et des établissements financiers irrécouvrables

Art. 3 - Sont abrogées les dispositions du premier tiret du troisième alinéa du paragraphe VII quaterdecies de l'article 48 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés et remplacées par ce qui suit :

- Les créances objet de la radiation doivent être classées parmi la classe des actifs compromis conformément aux réglementations en vigueur pendant une période de 5 ans au moins,
- Lesdits établissements doivent avoir entrepris les voies de recours judiciaires en ce qui concerne les créances objet de la radiation et doivent poursuivre lesdites voies de recours,
- l'opération de radiation n'entraîne pas l'abandon desdites créances.

Création d'une commission chargée du suivi des dossiers et des questions en matière fiscale

Art. 4 - (L'Instance provisoire de contrôle de constitutionnalité des projets de loi a prononcé l'inconstitutionnalité des dispositions du présent article, sa disjonction du projet de loi de finances rectificative pour l'année 2020 et sa transmission au Président de la République afin de le soumettre à l'Assemblée des représentants du peuple pour une seconde lecture, et ce, en vertu de sa décision en date du 11 décembre 2020 concernant l'affaire n° 03/2020)

Art. 5 - Par dérogation aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 2016-35 du 25 avril 2016 portant fixation du statut de la Banque centrale de Tunisie et dans l'objectif du financement d'une partie du déficit budgétaire de l'Etat pour l'année 2020, due aux répercussions de la pandémie Covid19, la Banque centrale de Tunisie est autorisée d'une manière exceptionnelle à octroyer des facilités au profit de la trésorerie générale de la Tunisie dans la concurrence d'un montant ne dépassant pas 2810 millions de dinars.

Ces facilités sont octroyées en une seule fois et sans intérêts appliqués et sont inscrites sur le compte courant du Trésor avant la date du 14 décembre 2020.

Une convention sera conclue entre le ministre chargé des finances et le gouverneur de la Banque centrale de Tunisie fixant notamment les modalités de remboursement des facilités octroyées en principal et intérêt, la durée de remboursement ne pouvant pas dépasser 5 années dont une année de grâce et ce à partir de la date de leur inscription sur le compte courant de la trésorerie générale de la Tunisie.

La présente loi sera publiée au Journal officiel de la République tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 14 décembre 2020.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

TABLEAU "A"
RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT DE L'ANNEE 2020

page 1

		En Dinars
Code article	Libellé	Prévisions
	Partie 1 : Recettes fiscales	
	Catégorie 1 : Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	
	1 : IRPP	
11-01	Traitements et salaires	5 868 000 000
11-02	Honoraires, Commissions Courtages, Vacations et Loyers	614 000 000
11-03	Intérêts dépôts aux Comptes Spéciaux d'Epargne ouverts auprès des Banques	336 000 000
11-04	Revenus des Valeurs Mobilières et Capitaux Mobiliers	526 000 000
11-05	Redevances servies aux non-résidents	68 000 000
11-06	Avances sur les produits de consommation importés	1 000 000
11-07	Avances sur les marchés publics	680 000 000
11-08	Personnes Physiques : BIC	149 000 000
11-09	Personnes Physiques : BNC	107 000 000
11-10	Impôt forfaitaire	56 000 000
11-11	Revenus agricoles	31 000 000
11-12	Revenus fonciers	56 000 000
11-13	Autres impôts sur le revenu des personnes physiques	530 000 000
	Total 1:	9 022 000 000
	2 : IS	
12-01	Impôts sur les bénéfices des sociétés pétrolières	612 000 000
12-02	Impôts sur les bénéfices des sociétés non pétrolières	1 442 000 000
12-03	Avances sur les marchés publics	42 000 000
12-04	Avances sur les produits de consommation importés	244 000 000
12-05	Honoraires, Commissions Courtages, Vacations et Loyers	1 000 000
12-06	Revenus des Capitaux Mobiliers	216 000 000
12-07	Redevances servies aux non-résidents	2 000 000
12-08	Revenus fonciers	20 600 000
12-09	Autres impôts sur les sociétés	166 000 000
	Total 2:	2 815 000 000
	Total Catégorie 1	11 837 000 000
	Catégorie 2 : Droit sur les mutations	
	3 : Droits sur les mutations	
13-01	Droits sur les mutations des biens immobiliers	250 000 000
13-02	Droits sur les mutations des biens mobiliers	4 000 000
13-03	Quote part sur Droits d'immatriculations foncières	36 000 000
	Total 3:	290 000 000
	Total Catégorie 2	290 000 000

TABLEAU "A"
RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT DE L'ANNEE 2020

page 2

		En Dinars
Code article	Libellé	Prévisions
	Catégorie 3 : Impôt Sur les biens et les services	
	4 : Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	
14-01	T V A régime importation	3 435 000 000
14-02	T V A régime intérieur	3 338 000 000
	Total 4:	6 773 000 000
	5 : Droits de consommation (DC)	
15-01	D C régime importation	1 642 000 000
15-02	D C régime intérieur	1 152 000 000
	Total 5:	2 794 000 000
	6 : Droits sur les Transports et autres produits	
16-01	Taxe de compensation sur les transports	128 000 000
16-02	Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	158 000 000
16-03	Taxe sur divers produits	0
	Total 6:	286 000 000
	Total Catégorie 3	9 853 000 000
	Catégorie 4 : Impôt sur le commerce extérieur et les transactions	
	7 : Droits et redevances douaniers	
17-01	Droits de douane	914 000 000
17-02	Redevance sur les prestations douanières	234 000 000
	Total 7:	1 148 000 000
	Total Catégorie 4	1 148 000 000
	Catégorie 5 : Autres impôts et taxes	
	8 : Autres impôts et taxes	
18-01	Droits de Timbre fiscal	498 000 000
18-02	Droits sur les Actes et Transactions	229 000 000
18-03	Autres taxes pour formalités administratives	181 000 000
18-04	Taxe unique sur les assurances	2 000 000
18-05	Amendes et Condamnations Prononcées en Matière Fiscale	262 000 000
18-06	Autres taxes	96 000 000
18-07	Prélèvement sur les excédents des comptes spéciaux du trésor	1 224 400 000
	Total 8:	2 492 400 000
	9 : Recettes fiscales affectées	
19-01	Recettes fiscales affectées	786 600 000
	Total 9:	786 600 000
	Total Catégorie 5	3 279 000 000
	TOTAL PREMIERE PARTIE	26 407 000 000

TABLEAU "A"
RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT DE L'ANNEE 2020

page 3

		En Dinars
Code article	Libellé	Prévisions
	Partie 2 : Recettes Non fiscales	
	Catégorie 6 : Revenus de la propriété	
	1 : Intérêts	
21-01	Intérêts	123 000 000
	Total 1:	123 000 000
	2 : Dividendes	
22-01	Dividendes des sociétés pétrolières	0
22-02	Dividendes des sociétés non pétrolières	71 000 000
	Total 2:	71 000 000
	3 : Excédants sur les bénéfices des entreprises et établissements publics	
23-01	Excédants sur les bénéfices des entreprises et établissements publics	897 000 000
	Total 3:	897 000 000
	4 : Redevances, loyers et autres produits de domaine de l'Etat	
24-01	Redevances	633 000 000
24-02	Loyers	39 000 000
24-03	Autres produits de domaine de l'Etat	21 000 000
	Total 4:	693 000 000
	Total Catégorie 6	1 784 000 000
	Catégorie 7 : ventes des biens et services	
	5 : Droits administratifs	
25-01	Frais administratifs de régie et perception pour le compte de tiers et frais de poursuites	3 000 000
25-02	Droit de garantie sur les matières en platine, or et argent	2 000 000
25-03	Remises sur crédits d'enlèvements et de droits	3 000 000
25-04	Droit inspection par rayon	
	Total 5:	8 000 000
	Total Catégorie 7	8 000 000
	Catégorie 8 : Amendes, pénalités et confiscations	
	6 : Amendes, pénalités et confiscations	
26-01	Amendes et condamnations pécuniaires prononcées par les autorités administratives et judiciaires	97 500 000
26-02	Confiscations	100 000 000
	Total 6:	197 500 000
	Total Catégorie 8	197 500 000
	Catégorie 9 : Autres recettes non fiscales	
	7 : Autres recettes non fiscales	
27-01	Versements et contributions des Caisses de Sécurité Sociale	87 500 000
27-02	Autres sommes versées à l'État et recettes accidentelles à divers titres	180 000 000
	Total 7:	267 500 000
	8 : Comptes des fonds de concours	
28-01	Recettes non fiscales affectées	270 000 000
	Total 8:	270 000 000
	9 : Comptes spéciaux du Trésor	
29-01	Recettes non fiscales affectées	230 000 000
	Total 9:	230 000 000
	Total Catégorie 9	767 500 000
	TOTAL Deuxième PARTIE	2 757 000 000

TABLEAU "A"
RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT DE L'ANNEE 2020

page 4

		En Dinars
Code article	Libellé	Prévisions
	Partie 3 : Dons	
	Catégorie 10 : Dons du budget de l'Etat	
	Total Catégorie 10	1 057 000 000
	TOTAL Troisième PARTIE	1 057 000 000
	Total Recettes	30 221 000 000

TABLEAU "B"
RECETTES ET DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR
POUR L'ANNEE 2020

		EN DINARS
LES MISSIONS	DESIGNATIONS DES COMPTES	MONTANT
PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT	- Compte d'emploi des frais de contrôle financier, des jetons de présence et tantièmes revenant à l'Etat - Fonds de restructuration du capital des entreprises publiques	3 000 000
MISSION DE L'INTERIEUR	-Fonds de la protection civile et de la sécurité routière -Fonds de la prévention des accidents de la circulation	8 500 000 2 500 000
MISSION DE L'ENVIRONNEMENT	-Fonds de la protection et de l'esthétique de l'environnement -Fonds de dépollution	6 000 000 17 000 000
MISSION DE LA DEFENSE NATIONALE	- Fonds du service national	10 000 000
MISSION DES FINANCES	-Compte de cautionnement mutuel des comptables publics	100 000
MISSION DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	- Fonds de garantie des victimes des accidents de la circulation - Fonds de soutien de la délimitation du patrimoine foncier	3 000 000 10 000 000
MISSION DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE	- Fonds de développement de la compétitivité dans le secteur de l'agriculture et de la pêche - Fonds de promotion de la qualité des dattes - Fonds de financement du repos biologique dans le secteur de la pêche	37 000 000 5 000 000 7 000 000
MISSION DE L'INDUSTRIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	- Fonds de développement de la compétitivité dans les secteurs industriels, de services et de l'artisanat -Fonds de promotion de l'huile d'olive conditionnée	73 000 000 4 000 000
MISSION DU COMMERCE	-Caisse générale de compensation -Fonds de promotion des exportations	500 000
MISSION DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE	-Fonds de développement des communications, des technologies de l'information et de la télécommunication	70 000 000
MISSION DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT	-Fonds de protection des zones touristiques -Fonds de développement de la compétitivité dans le secteur du tourisme	10 000 000 8 000 000
MISSION DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	-Fonds national de l'amélioration de l'habitat -Fonds de promotion des logements pour les salariés	10 000 000 38 000 000
MISSIONS DES AFFAIRES CULTURELLES	-Fonds de promotion de la création littéraire et artistique	7 000 000
MISSION DES AFFAIRES DE LA JEUNESSE ET DU SPORT	-Fonds national de promotion des sports et de la jeunesse	20 000 000
MISSION DE LA SANTE	-Fonds de soutien de la santé publique	30 000 000
MISSIONS DES AFFAIRES SOCIALES	-Fonds national de solidarité sociale -Compte de financement des mesures exceptionnelles de la mise à la retraite	7 000 000
MISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI	-Fonds national de l'emploi -Fonds de promotion de la formation et de l'apprentissage professionnel	420 000 000 70 000 000
MISSION DES AFFAIRES LOCALES	-Fonds de coopération des collectivités locales	100 000 000
MISSION DE L'ENERGIE, DES MINES ET DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	-Fonds de la transition énergétique	40 000 000
TOTAL=		1016 600 000

TABLEAU "C"
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2020
CREDITS DE PAIEMENT

EN DINARS

LES MISSIONS, LES MISSIONS SPECIALES ET LES PROGRAMMES	TOTAL DES CREDITS	PAR PARTIES					
		DEPENSES DE REMUNERATION	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES	AUTRES PARTIES	CHARGES DE FINANCEMENT	DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES
1- Assemblée des Représentants du Peuple programme 1: Assemblée des représentants du peuple	43 903 000 43 903 000	33 334 000	4 050 000		6 519 000	-	-
2- Présidence de la République Programme 1: Sécurité nationale et relations extérieures programme 2: Sécurité présidentielle programme 9: Pilotage et appui	140 953 000 9 584 900 106 543 980 24 824 120	111 300 000	6 560 000		23 093 000	- - - -	- - - -
3- Présidence du Gouvernement programme 1: Tutelle programme 2: Contrôle programme 3: Information, communication et formation programme 4: Gestion dans le secteur public programme 5: Modernisation des services administratifs programme 9: Pilotage et appui	194 662 000 20 483 000 34 298 000 74 466 000 7 207 000 1 141 000 57 067 000	132 961 000	3 070 000		58 631 000	- - - - - - -	- - - - - - -
4- Mission de La Fonction Publique, de la Modernisation de l'Administration et des politiques publiques programme 1: Gestion dans le secteur public programme 2: Modernisation des services administratifs programme 9: Pilotage et appui	3 193 000 3 179 000 13 000 1 000	1 393 000			1 800 000	- - - -	- - - -
5- Mission de l'Intérieur programme 1: Sécurité nationale programme 2: Garde nationale programme 3: Protection civile programme 9: Pilotage et appui	3 745 111 000 1 898 536 000 1 155 272 000 243 800 000 447 503 000	3 169 575 000	210 900 000		364 636 000	- - - - -	- - - - -
6- Mission de l'Environnement programme 1: Environnement et développement durable programme 2: Affaires locales programme 9: Pilotage et appui	634 348 029 340 839 000 284 239 674 9 269 355	41 558 790	28 612 000		564 177 239	- - - -	- - - -
7- Mission de la Justice programme 1: Justice programme 2: Prisons et rééducation programme 9: Pilotage et appui	732 205 000 321 058 500 366 504 000 44 642 500	594 051 000	62 550 000		75 604 000	- - - -	- - - -
8- Mission des Affaires Etrangères programme 1: Action diplomatique programme 2: Action consulaire et tunisiens à l'étranger programme 9: Pilotage et appui	270 543 000 177 488 000 72 277 000 20 778 000	160 565 000	8 000 000		101 978 000	- - - -	- - - -
9- Mission de la Défense Nationale programme 1: Intervention militaire programme 2: Soutien logistique et technique programme 2: Assistance aux militaires programme 9: Pilotage et appui	3 218 822 000 1 662 775 000 526 750 000 310 750 000 718 547 000	2 308 585 000	489 217 000		421 020 000	- - - - -	- - - - -

LES MISSIONS, LES MISSIONS SPECIALES ET LES PROGRAMMES	TOTAL DES CREDITS	PAR PARTIES					
		DEPENSES DE REMUNERATION	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES	AUTRES PARTIES	CHARGES DE FINANCEMENT	DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES
10- Mission des Affaires Religieuses programme 1: Développement religieux programme 9: Pilotage et appui	149 044 000 137 643 000 11 401 000	115 693 000	2 500 000		30 851 000	- - -	- - -
11- Mission des Finances programme 1: Douane programme 2: Fiscalité programme 3: Comptabilité publique programme 4: Services budgétaires programme 5: Dette publique programme 9: Pilotage et appui	1 093 088 000 364 597 500 174 899 200 262 562 000 8 331 000 1 803 300 280 895 000	730 000 000	68 000 000		295 088 000	- - - - - - -	- - - - - - -
12- Mission des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières programme 1: Gestion des domaines de l'Etat programme 2: Protection des domaines de l'Etat programme 9: Pilotage et appui	73 352 000 16 467 000 28 885 000 28 000 000	51 150 000	13 700 000		8 502 000	- - -	- - -
13- Mission du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale programme 1: Equilibres globaux et statistiques programme 2: Appui au développement sectoriel et régional programme 3: Coopération internationale programme 4: Encadrement de l'investissement programme 9: Pilotage et appui	679 831 000 42 926 000 479 614 000 58 168 000 88 295 000 10 828 000	68 828 000	230 000	50 000 000	560 773 000	- - - - -	- - - - -
14- Mission de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche programme 1: Production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires programme 2: Pêche et aquaculture programme 3: Eaux programme 4: Forêts et aménagement des terres agricoles programme 5: Enseignement supérieur agricole, recherche, vulgarisation et formation agricole programme 9: Pilotage et appui	1 760 890 000 327 509 000 103 897 000 590 398 000 328 141 000 195 331 000 215 614 000	638 159 000	500 205 000	84 000 000	538 526 000	- - - - - - -	- - - - - - -
15- Mission de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises programme 1: Energie et énergies renouvelables programme 2: Industrie programme 3: Mines programme 9: Pilotage et appui	239 029 988 4 146 634 224 845 000 2 909 329 7 129 025	26 421 213	8 927 000		203 681 775	- - - -	- - - -
16- Mission du Commerce programme 1: Commerce intérieur programme 2: Commerce extérieur programme 9: Pilotage et appui	2 619 707 000 2 459 201 200 148 919 200 11 586 600	47 700 000	5 623 000		2 566 384 000	- - - -	- - - -
17- Mission des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique programme 1: Développement numérique programme 9: Pilotage et appui	113 501 000 86 267 000 27 234 000	17 000 000	40 000 000		56 501 000	- - -	- - -
18- Mission du Tourisme et de l'Artisanat programme 1: Tourisme et artisanat programme 9: Pilotage et appui	177 582 000 156 346 000 21 236 000	63 547 000	430 000		113 605 000	- - -	- - -

LES MISSIONS, LES MISSIONS SPECIALES ET LES PROGRAMMES	TOTAL DES CREDITS	PAR PARTIES					
		DEPENSES DE REMUNERATION	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES	AUTRES PARTIES	CHARGES DE FINANCEMENT	DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES
19- Mission de l'Equipelement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	1 634 112 000	113 000 000	1 381 400 000	81 600 000	58 112 000	-	-
programme 1: Infrastructure routière	1 254 814 500					-	-
programme 2: Protection des villes, du littoral et la maîtrise des ouvrages	108 543 400					-	-
programme 3: Aménagement du territoire, urbanisme et habitat	228 078 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	42 676 100					-	-
20- Mission du Transport	828 650 000	21 000 000	6 000 000		801 650 000	-	-
programme 1: Transport terrestre	778 720 000					-	-
programme 2: Aviation civile	12 087 000					-	-
programme 3: Transport maritime et ports	17 862 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	19 981 000					-	-
21- Mission des Affaires Culturelles	341 000 000	187 000 000	52 302 000		101 698 000	-	-
programme 1: Arts	48 414 000					-	-
programme 2: Livre et lecture	18 562 000					-	-
programme 3: Action culturelle	67 506 000					-	-
programme 4: Patrimoine	22 203 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	184 315 000					-	-
22- Mission des Affaires de la Jeunesse et du Sport	802 977 000	559 275 000	142 800 000		100 902 000	-	-
programme 1: Jeunesse	161 154 000					-	-
programme 2: Sport	169 806 000					-	-
programme 3: Education physique	402 914 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	69 103 000					-	-
23- Mission de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors	185 379 000	122 274 000	27 520 000		35 585 000	-	-
programme 1: Femme, famille et égalité des chances	15 083 000					-	-
programme 2: Enfance	135 014 000					-	-
programme 3: Seniors	17 659 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	17 623 000					-	-
24- Mission de la Santé	2 864 430 000	2 190 735 000	275 600 000		398 095 000	-	-
programme 1: Soins de santé de base	443 090 000					-	-
programme 2: Services de santé hospitalière	1 030 953 000					-	-
programme 3: Recherche et services hospitaliers universitaires	949 267 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	441 120 000					-	-
25- Mission des Affaires Sociales	2 658 094 000	205 630 000	13 787 000		2 438 677 000	-	-
programme 1: Emploi et relations professionnelles	22 826 075					-	-
programme 2: Sécurité sociale	1 008 391 965					-	-
programme 3: Promotion sociale	1 536 245 372					-	-
programme 4: Immigration et tunisiens à l'étranger	27 471 100					-	-
programme 9: Pilotage et appui	63 159 488					-	-
26- Mission de l'Education	6 479 948 000	5 800 000 000	294 400 000		385 548 000	-	-
programme 1: Phase primaire	2 288 360 000					-	-
programme 2: Phase préparatoire et secondaire	3 620 958 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	570 630 000					-	-

LES MISSIONS, LES MISSIONS SPECIALES ET LES PROGRAMMES	TOTAL DES CREDITS	PAR PARTIES					
		DEPENSES DE REMUNERATION	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES	AUTRES PARTIES	CHARGES DE FINANCEMENT	DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES
27- Mission de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique programme 1: Enseignement supérieur programme 2: Recherche scientifique programme 3: Oeuvres universitaires programme 9: Pilotage et appui	1 762 591 000 1 174 919 000 131 826 000 402 274 000 53 572 000	1 270 000 000	150 000 000		342 591 000	- - - - -	- - - - -
28- Mission de la Formation Professionnelle et de l'Emploi programme 1: Formation professionnelle programme 2: Emploi programme 3: Développement de l'initiative privée programme 9: Pilotage et appui	962 637 000 439 386 000 388 567 000 112 200 000 22 484 000	412 495 000	19 700 000		530 442 000	- - - - -	- - - - -
29- Conseil Supérieur de la Magistrature programme 1: Conseil supérieur de la magistrature	8 800 000 8 800 000	2 500 000	2 800 000		3 500 000	-	-
30- Cour Constitutionnel programme 1: Cour constitutionnel	6 140 000 6 140 000	2 590 000	2 530 000		1 020 000	-	-
31- Cour des Comptes programme 1: Cour des comptes	20 225 000 20 225 000	16 235 000	340 000		3 650 000	-	-
32- Instance Supérieure Indépendante pour les Elections programme 1: Instance supérieure indépendante pour les élections	25 666 000 25 666 000	13 000 000			12 666 000	-	-
35- Mission des Affaires Locales * programme 1 : Affaires locales programme 9: Pilotage et appui	567 592 971 565 495 326 2 097 645	11 441 210	3 788 000		552 363 761	- - -	- - -
36- Mission de l'Energie, des Mines et de la Transition Energétique ** programme 1 : Energie et énergies renouvelables programme 2 : Mines programme 9: Pilotage et appui	1 528 131 012 1 519 808 366 5 053 671 3 268 975	7 588 787	1 020 000		1 519 522 225	- - - -	- - - -
33- Charges de Financement	4 134 000 000	-	-	-	-	4 134 000 000	-
34- Dépenses Imprévues et non Réparties	1 012 862 000	-	-	-	-	-	1 012 862 000
TOTAL	41 713 000 000	19 246 585 000	3 826 561 000	215 600 000	13 277 392 000	4 134 000 000	1 012 862 000

*Selon l'ordre apparu dans le décret gouvernemental n° 2020-349 du 1^{er} juin 2020, portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat pour l'année 2020.

**Selon l'ordre apparu dans le décret gouvernemental n° 2020-414 du 29 juin 2020 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat pour l'année 2020.

TABLEAU "D"
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2020
CREDITS D'ENGAGEMENT

EN DINARS

LES MISSIONS, LES MISSIONS SPECIALES ET LES PROGRAMMES	TOTAL DES CREDITS	PAR PARTIES					DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES
		DEPENSES DE REMUNERATION	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES	AUTRES PARTIES	CHARGES DE FINANCEMENT	
1- Assemblée des Représentants du Peuple programme 1: Assemblée des représentants du peuple	48 613 000 48 613 000	33 334 000	8 760 000		6 519 000	-	-
2- Présidence de la République Programme 1: Sécurité nationale et relations extérieures programme 2: Sécurité présidentielle programme 9: Pilotage et appui	148 853 000 9 584 900 111 973 980 27 294 120	111 300 000	14 460 000		23 093 000	-	-
3- Présidence du Gouvernement programme 1: Tutelle programme 2: Contrôle programme 3: Information, communication et formation programme 4: Gestion dans le secteur public programme 5: Modernisation des services administratifs programme 9: Pilotage et appui	199 962 000 20 483 000 34 298 000 74 466 000 7 207 000 1 141 000 62 367 000	132 961 000	8 370 000		58 631 000	-	-
4- Mission de La Fonction Publique, de la Modernisation de l'Administration et des politiques publiques programme 1: Gestion dans le secteur public programme 2: Modernisation des services administratifs programme 9: Pilotage et appui	3 193 000 3 179 000 13 000 1 000	1 393 000			1 800 000	-	-
5- Mission de l'Intérieur programme 1: Sécurité nationale programme 2: Garde nationale programme 3: Protection civile programme 9: Pilotage et appui	4 604 771 000 2 280 496 000 1 408 880 000 243 800 000 671 595 000	3 169 575 000	1 070 560 000		364 636 000	-	-
6- Mission de l'Environnement programme 1: Environnement et développement durable programme 2: Affaires locales programme 9: Pilotage et appui	684 236 029 387 577 000 284 239 674 12 419 355	41 558 790	78 500 000		564 177 239	-	-
7- Mission de la Justice programme 1: Justice programme 2: Prisons et rééducation programme 9: Pilotage et appui	1 286 655 000 592 718 500 603 004 000 90 932 500	594 051 000	617 000 000		75 604 000	-	-
8- Mission des Affaires Etrangères programme 1: Action diplomatique programme 2: Action consulaire et tunisiens à l'étranger programme 9: Pilotage et appui	273 513 000 178 888 000 72 677 000 21 948 000	160 565 000	10 970 000		101 978 000	-	-
9- Mission de la Défense Nationale programme 1: Intervention militaire programme 2: Soutien logistique et technique programme 2: Assistance aux militaires programme 9: Pilotage et appui	4 255 867 000 1 762 155 000 770 860 000 311 750 000 1 411 102 000	2 308 585 000	1 526 262 000		421 020 000	-	-

LES MISSIONS, LES MISSIONS SPECIALES ET LES PROGRAMMES	TOTAL DES CREDITS	PAR PARTIES					
		DEPENSES DE REMUNERATION	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES	AUTRES PARTIES	CHARGES DE FINANCEMENT	DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES
10- Mission des Affaires Religieuses programme 1: Développement religieux programme 9: Pilotage et appui	151 314 000 138 513 000 12 801 000	115 693 000	4 770 000		30 851 000	- - -	- - -
11- Mission des Finances programme 1: Douane programme 2: Fiscalité programme 3: Comptabilité publique programme 4: Services budgétaires programme 5: Dette publique programme 9: Pilotage et appui	1 195 943 000 438 571 500 179 896 200 285 948 000 8 411 000 1 803 300 281 313 000	730 000 000	170 855 000		295 088 000	- - - - - - -	- - - - - - -
12- Mission des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières programme 1: Gestion des domaines de l'Etat programme 2: Protection des domaines de l'Etat programme 9: Pilotage et appui	75 299 000 16 716 000 28 885 000 29 698 000	51 150 000	15 647 000		8 502 000	- - - -	- - - -
13- Mission du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale programme 1: Equilibres globaux et statistiques programme 2: Appui au développement sectoriel et régional programme 3: Coopération internationale programme 4: Encadrement de l'investissement programme 9: Pilotage et appui	679 831 000 42 926 000 479 614 000 58 168 000 88 295 000 10 828 000	68 828 000	230 000	50 000 000	560 773 000	- - - - - -	- - - - - -
14- Mission de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche programme 1: Production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires programme 2: Pêche et aquaculture programme 3: Eaux programme 4: Forêts et aménagement des terres agricoles programme 5: Enseignement supérieur agricole, recherche, vulgarisation et formation agricole programme 9: Pilotage et appui	2 702 891 000 354 412 000 159 212 000 1 229 304 000 456 079 000 205 417 000 298 467 000	638 159 000	1 442 206 000	84 000 000	538 526 000	- - - - - - -	- - - - - - -
15- Mission de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises programme 1: Energie et énergies renouvelables programme 2: Industrie programme 3: Mines programme 9: Pilotage et appui	257 913 988 4 146 634 243 175 000 2 909 329 7 683 025	26 421 213	27 811 000		203 681 775	- - - - -	- - - - -
16- Mission du Commerce programme 1: Commerce intérieur programme 2: Commerce extérieur programme 9: Pilotage et appui	2 620 926 000 2 459 370 200 148 919 200 12 636 600	47 700 000	6 842 000		2 566 384 000	- - - -	- - - -
17- Mission des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique programme 1: Développement numérique programme 9: Pilotage et appui	136 206 000 101 612 000 34 594 000	17 000 000	62 705 000		56 501 000	- - -	- - -
18- Mission du Tourisme et de l'Artisanat programme 1: Tourisme et artisanat programme 9: Pilotage et appui	177 582 000 156 346 000 21 236 000	63 547 000	430 000		113 605 000	- - -	- - -

LES MISSIONS, LES MISSIONS SPECIALES ET LES PROGRAMMES	TOTAL DES CREDITS	PAR PARTIES					
		DEPENSES DE REMUNERATION	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES	AUTRES PARTIES	CHARGES DE FINANCEMENT	DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES
19- Mission de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	8 978 245 500	113 000 000	8 725 533 500	81 600 000	58 112 000	-	-
programme 1: Infrastructure routière	7 303 780 500					-	-
programme 2: Protection des villes, du littoral et la maîtrise des ouvrages	283 772 400					-	-
programme 3: Aménagement du territoire, urbanisme et habitat	1 345 995 500					-	-
programme 9: Pilotage et appui	44 697 100					-	-
20- Mission du Transport	856 330 000	21 000 000	33 680 000		801 650 000	-	-
programme 1: Transport terrestre	801 435 000					-	-
programme 2: Aviation civile	12 087 000					-	-
programme 3: Transport maritime et ports	17 862 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	24 946 000					-	-
21- Mission des Affaires Culturelles	578 966 000	187 000 000	290 268 000		101 698 000	-	-
programme 1: Arts	73 763 000					-	-
programme 2: Livre et lecture	60 231 000					-	-
programme 3: Action culturelle	186 453 000					-	-
programme 4: Patrimoine	63 326 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	195 193 000					-	-
22- Mission des Affaires de la Jeunesse et du Sport	1 226 065 000	559 275 000	565 888 000		100 902 000	-	-
programme 1: Jeunesse	269 696 000					-	-
programme 2: Sport	432 722 000					-	-
programme 3: Education physique	442 542 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	81 105 000					-	-
23- Mission de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors	257 647 000	122 274 000	99 788 000		35 585 000	-	-
programme 1: Femme, famille et égalité des chances	49 283 000					-	-
programme 2: Enfance	164 524 000					-	-
programme 3: Seniors	21 192 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	22 648 000					-	-
24- Mission de la Santé	3 353 033 000	2 190 735 000	764 203 000		398 095 000	-	-
programme 1: Soins de santé de base	493 908 000					-	-
programme 2: Services de santé hospitalière	1 145 784 000					-	-
programme 3: Recherche et services hospitaliers universitaires	1 156 159 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	557 182 000					-	-
25- Mission des Affaires Sociales	2 682 124 000	205 630 000	37 817 000		2 438 677 000	-	-
programme 1: Emploi et relations professionnelles	25 886 075					-	-
programme 2: Sécurité sociale	1 008 391 965					-	-
programme 3: Promotion sociale	1 539 615 372					-	-
programme 4: Immigration et tunisiens à l'étranger	27 471 100					-	-
programme 9: Pilotage et appui	80 759 488					-	-
26- Mission de l'Éducation	7 221 485 000	5 800 000 000	1 035 937 000		385 548 000	-	-
programme 1: Phase primaire	2 424 589 000					-	-
programme 2: Phase préparatoire et secondaire	4 119 243 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	677 653 000					-	-

LES MISSIONS, LES MISSIONS SPECIALES ET LES PROGRAMMES	TOTAL DES CREDITS	PAR PARTIES					
		DEPENSES DE REMUNERATION	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES	AUTRES PARTIES	CHARGES DE FINANCEMENT	DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES
27- Mission de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	3 010 634 000	1 270 000 000	1 398 043 000		342 591 000	-	-
programme 1: Enseignement supérieur	1 572 685 000					-	-
programme 2: Recherche scientifique	559 659 000					-	-
programme 3: Oeuvres universitaires	618 119 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	260 171 000					-	-
28- Mission de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	962 637 000	412 495 000	19 700 000		530 442 000	-	-
programme 1: Formation professionnelle	439 386 000					-	-
programme 2: Emploi	388 567 000					-	-
programme 3: Développement de l'initiative privée	112 200 000					-	-
programme 9: Pilotage et appui	22 484 000					-	-
29- Conseil Supérieur de la Magistrature	8 800 000	2 500 000	2 800 000		3 500 000	-	-
programme 1: Conseil supérieur de la magistrature	8 800 000						
30- Cour Constitutionnel	6 140 000	2 590 000	2 530 000		1 020 000	-	-
programme 1: Cour constitutionnel	6 140 000						
31- Cour des Comptes	20 225 000	16 235 000	340 000		3 650 000	-	-
programme 1: Cour des comptes	20 225 000						
32- Instance Supérieure Indépendante pour les Elections	25 666 000	13 000 000			12 666 000	-	-
programme 1: Instance supérieure indépendante pour les élections	25 666 000						
35- Mission des Affaires Locales*	574 604 971	11 441 210	10 800 000		552 363 761	-	-
programme 1: Affaires locales	567 957 326					-	-
programme 9: Pilotage et appui	6 647 645					-	-
36- Mission de l'Energie, des Mines et de la Transition Energétique**	1 530 681 012	7 588 787	3 570 000		1 519 522 225	-	-
programme 1: Energie et énergies renouvelables	1 522 208 366					-	-
programme 2: Mines	5 203 671					-	-
programme 9: Pilotage et appui	3 268 975					-	-
33- Charges de Financement	4 134 000 000	-	-	-	-	4 134 000 000	-
34- Dépenses Imprévues et non Réparties	2 366 147 500	-	-	-	-	-	2 366 147 500
TOTAL	57 297 000 000	19 246 585 000	18 057 275 500	215 600 000	13 277 392 000	4 134 000 000	2 366 147 500

*Selon l'ordre apparu dans le décret gouvernemental n° 2020-349 du 1^{er} juin 2020, portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat pour l'année 2020.

**Selon l'ordre apparu dans le décret gouvernemental n° 2020-414 du 29 juin 2020 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat pour l'année 2020.

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN.0330.7921

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T

"Ce numéro du Journal Officiel de la République Tunisienne a été déposé au siège du gouvernorat de Tunis le 14 décembre 2020"